

Rem.de travail agricole
(véhicule spécial) *)

Marque de fabrique

FRIED-SCHMOTZER

Type

BK 450 F

Fiche d'homologation No

CH 9277 01.

Constructeur

FRIED LANDMASCHINEN AG, 5322 Koblenz / Suisse

Identification

"BK 450 F" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur

à droite, à l'avant latéralement sur le longeron

Numéro du châssis

à droite, à l'avant latéralement sur le longeron

Importateur principal

-

Véhicule homologué

5516

Châssis

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

-

Direction

-

Frein de service

-

Frein d'arrêt

mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie

récolteuse de carottes

Dimensions

intérieur

extérieur

Longueur

5350

Largeur

2980

Hauteur

2350

Porte à faux

av

av 3670

ar

ar 1680

Empattement

Voie

av

ar 2010

Dist. anneau axe

av

ar 3670

Distance pivot

- axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

550

2850

3400

Charge utile ou

Poids effectif

Poids total

Garantie fabrique

550

4600

4500

Dimens. pneus

12.5/80-18

Ply / bar

8 / 3,0

Charge

5000

pour V max

25

Vitesse maximale selon constructeur

25

Vitesse maximale selon tenue de route

25

Equipement			Moteur de travail		
Feux rouges		R-S1 (E)	Marque	_____	Type _____
Feux stop		R-S1 (E)	Bruit	_____	à t/min _____
Clignoteurs	av	-	Silencieux	_____	
	ar	2a (E)	Mesure des gaz	_____	
Catadioptrés	av	I (E)	Déparasitage	_____	
	lat.	I (E)			
	ar	III (E)	Indications pour le permis de circulation		
Feux de gabarit	av	A (E)	Genre remorque	Rem. de travail agricole (vhc.sp.)	
	lat.	-	Marque et type	FRIED-SCHMOTZER BK 450 F	
	ar	-	FH-No CH	9277 01	
	ar vers l'av	-	Carrosserie	récolteuse de carottes	
Eclairage plaque		-	Poids à vide	3400	Charge utile _____
Cale		2/ 260x150x120	Poids de service	3400	Poids total _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : largeur hors-tout = 2980 mm.

A noter dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: de chaque côté, à l'AV + AR sur la plus grande largeur;
- 138 - protection: sur la roue têteuse, de la nettoyeuse centrifuge, de l'entraînement du ruban de déchargement (AV-droite);
- 141 - doivent être assurés : le cylindre de direction, la glissoire, la roue têteuse;
 - la remorque ne peut être transférée qu'à vide.

Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 11.01.79/11.6.79.

Service fédéral d'homologation